

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance ordinaire au Centre Communautaire Shannon lundi, le 4 mai 2009 à 19h30 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, et conseillers Bernard Gagné, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

72-05-09 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné *QUE* l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

73-05-09 Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Lucie Laperle, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel *QUE* les procès verbaux de la séance tenue le 6 avril 2009 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le rapport des permis de construction du mois d'avril 2009 a été déposé et reconnu par le Conseil.

CONSULTATION La dérogation mineure #DM09-100 est en consultation publique. Le Maire explique l'objectif de la demande.

74-05-09 *CONSIDÉRANT* la demande de dérogation mineure #DM09-100 déposée par M. Yvon Bergeron, propriétaire des lots #421-105, #422-6, #422-78 et #986 situés au 149 chemin de Gosford, zone #42H ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a pour effet de cadastrer un terrain partiellement desservi de 2 917,4 m² en deux parties égales, soit d'environ 1 458,7 m² chacune alors que le règlement #185, article 4.1.1. stipule une superficie minimum de 2 000,0 m² par terrain ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs terrains du secteur de la rue Miller/Grogan sont conformes à la réglementation de 1980 et sont cadastrés à 1114,8 m²;

CONSIDÉRANT QUE chaque terrain respecte la norme minimale pour la façade soit de 30,0 m selon le règlement de lotissement #185, article 4.1.1;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal l'acceptation de la présente demande de dérogation mineure #DM09-100 ;

*CONSIDÉRANT QU'*aucune voix d'opposition ne s'est manifestée lors de l'assemblée publique de consultation tenue ce jour ;

EN CONSÉQUENCE,

74-05-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la présente demande de dérogation mineure #DM09-100.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

75-05-09

CONSIDÉRANT QUE l'ancien site du réservoir d'incendie face à la caserne, lot #409-4, est la propriété de la Municipalité de Shannon ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est partiellement desservi, l'aqueduc municipal ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil juge opportun de cadastrer ce terrain en deux lots construisibles pour fin de vente ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure #DM09-104 a pour effet de cadastrer ce terrain partiellement desservi de 3050,4 m² en deux parties égales, soit d'environ 1525,0 m² chacune alors que le règlement #185, article 4.1.1 stipule une superficie minimum de 2 000,0 m² par terrain ;

CONSIDÉRANT QUE chaque terrain respecte la norme minimale pour la façade soit de 30,0 m selon le règlement de lotissement #185, article 4.1.1;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate la firme Vaillancourt, Savoie, M. Denis Vaillancourt, a.g. pour la préparation d'un cadastre du lot #409-4 en deux parties égales ;

QUE la Municipalité de Shannon accorde, tel que déposé, la dérogation mineure #DM09-104 ;

ET QUE la Municipalité de Shannon autorise la vente de ces deux terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

76-05-09

CONSIDÉRANT le règlement de zonage #273 adopté le 1^e mai 2000 et ses amendements ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement #378 modifiant le règlement de zonage #273 afin de permettre, exclusivement dans la zone 17CH, l'usage de bar avec spectacle sans nudité, bar sportif et resto bar ;

CONSIDÉRANT l'avis de présentation dudit projet de règlement #378 donné à la séance régulière du Conseil tenue le 6 avril 2009 ;

76-05-09

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte le premier projet de règlement #378 comme s'il était tout au long ici ré cité et faisant partie intégrante de la présente ;

QUE la Municipalité de Shannon adopte, tel que déposé, l'échéancier pour le règlement susmentionné ;

ET QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée pour lundi, le 1^e juin 2009 à 19h30 au Centre communautaire de Shannon sis au 75 chemin de Gosford.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

77-05-09

CONSIDÉRANT le permis numéro B08-179 émis pour le 231 boulevard Jacques-Cartier, propriété de M. Michel Lachance pour des travaux suivants :

- Rénovation de la galerie à couvrir et fermer avec moustiquaire ;
- Réfection de la toiture ;
- Remplacement de fenêtres ;
- Réfection finition extérieure de la maison ;
- Démolition d'une remise en tôle et la construction d'une remise la remplaçant ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une visite des lieux, l'inspecteur municipal a constaté que les travaux effectués ne sont pas tels que déclarés par le propriétaire dans la demande de permis et sont en contradiction avec les travaux permis en zone inondable 0-20 ans, tel qu'inscrit au permis ;

CONSIDÉRANT la plainte sur l'insalubrité de la propriété susmentionnée ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon mandate la firme d'avocats, Heenan, Blaikie, Me Pierre Bellavance, pour la préparation et l'envoi d'une requête en démolition conformément à l'article 227 de la Loi ainsi que pour le suivi de ce dossier d'insalubrité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

78-05-09

CONSIDÉRANT les articles de construction de sentiers piétonniers à l'intérieur du Règlement #368 relatif aux nouvelles infrastructures municipales ;

78-05-09

CONSIDÉRANT QUE la firme 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon a complété les sentiers suivants :

- 1° chemin de Gosford, entre la Phase II et Phase III ;
- 2° entre les rues des Mélèzes, Elm et Maple ;

Corrigé 500,0 m

CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement stipule une distance maximale de **1000,0 m** entre deux accès, rue ou sentier ;

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina accorde le retrait du caractère de « sentier » des lots #266-93, #267-123, #267-89 et #268-90 permettant au propriétaire, 2538-5436 Québec Inc., M. Robert Doyon, de vendre ces lots aux propriétaires riverains ;

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina accepte les travaux de construction des sentiers susmentionnés conformément au Règlement #368 ;

Corrigé 480,0 m

CONSIDÉRANT QUE le Coordonnateur des Travaux Publics, M. Sylvain Vézina accepte la distance d'environ **1015,0 m** entre **la rue Cedar et le sentier construit** ;

CONSIDÉRANT QUE les plans de cadastres font partie intégrante de la présente ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte la municipalisation des sentiers piétonniers suivants :

- 1° chemin de Gosford, lots #419-74 et #421-53 ;
- 2° entre les rues des Mélèzes et Elm, lots #267-138 et #268-93 ;
- 3° entre les rues Elm et Maple, lots #266-101, #267-159 et #267-182 ;
- 4° rue Maple, Phase II lot #266-112

QUE la Municipalité de Shannon accepte le retrait du caractère de « sentier » des lots #266-93, #267-123, #267-89 et #268-90 ;

QUE Me Mario Boilard, notaire soit mandaté pour la préparation d'un contrat d'acquisition desdits sentiers piétonniers aux frais du cédant ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Mme Marcelle Neville, Maire suppléant et Dale Feeny, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Sec.-Trésorière Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat d'acquisition pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

79-05-09

CONSIDÉRANT le règlement #368 relatif aux nouveaux développements impliquant de nouvelles infrastructures publiques ;

CONSIDÉRANT QUE le Développement S.C. Inc., M. Serge Carrier a déposé, le 27 avril 2009, une demande de prolongement de la rue Donaldson, Phase III, soit le bouclage vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT QUE le développement de la Phase II, résolution #122-07-2008 stipule des conditions d'ouverture, soit l'obtention d'un contrat d'acquisition de terrain et de droit de passage de MM. Guy Parent et Stéphane Vachon ainsi que la signature d'un protocole d'entente avec la firme 2538-5436 Québec, M. Robert Doyon, afin d'assurer le bouclage de l'aqueduc et de la rue vers le chemin de Gosford ;

CONSIDÉRANT QUE le bouclage de la rue Donaldson vers le chemin de Gosford est réalisable seulement si les contrats et les ententes appropriés ont été signés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte en principe le projet de prolongement de la rue Donaldson, Phase III conditionnellement à l'obtention des contrats et de l'entente susmentionnés dans les trente (30) jours de la présente acceptation en principe, confirmant les conditions de l'ouverture de la Phase II préalablement autorisée ;

ET QUE dès la réception de ces documents, le propriétaire soit autorisé à poursuivre les procédures d'ouverture de nouvelles rues conformément au règlement #368 relatif aux nouveaux développements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

80-05-09

CONSIDÉRANT le règlement #167 relatif à l'organisation d'un service de transport en commun urbain et interurbain adopté le 5 mars 1990 ;

CONSIDÉRANT les modifications successives #169, #205, #248, #256 et #262 ;

CONSIDÉRANT QUE ce service est limité exclusivement au secteur des logements locatifs de la Base Militaire et du secteur de la Base militaire de Valcartier ;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de service de transport en commun urbain et interurbain signé avec le Réseau de Transport de la Capitale (RTC) vient à échéance en août 2009 ;

80-05-09 *CONSIDÉRANT* les négociations des intervenants pour le renouvellement dudit contrat ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon prolonge le contrat pour un autre terme de cinq (5) ans selon les modalités négociées ;

ET QUE Clive Kiley, Maire ou Marcelle Neville, Maire suppléante et Dale Feeney, Directrice Générale ou Germaine Pelletier, Secrétaire-Trésorière-Adjointe soient autorisés à signer ledit contrat à intervenir pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

81-05-09 *CONSIDÉRANT* la demande de soumission pour les travaux de rapiéçage du béton bitumineux sur 8 différents endroits ;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) soumissions ont été reçues :

1°	Pavage Nordic	170.00\$/tonne
2°	Pont-Rouge Asphalte	189.40\$/tonne
3°	Pavage S.M.	220.00\$/tonne
4°	Asphalte St-Ubalde Inc.	257.00\$/tonne

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par la conseillère Marcelle Neville ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte l'offre du plus bas soumissionnaire, soit Pavage Nordic au coût de 170.\$ la tonne, taxes en sus, pour le rapiéçage du béton bitumineux sur une quantité moyenne de 80 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

82-05-09 *CONSIDÉRANT* la résolution #32-03-2009 autorisant la vente, par encan, du surplus des équipements ;

CONSIDÉRANT l'avis de cette vente sur le site internet « Les Pacs » pour l'ouverture des soumissions le 4 mai 2009 à 16h30 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

82-05-09

QUE la Municipalité de Shannon accepte les plus hauts soumissionnaires suivants :

LOT#	ÉQUIPEMENT	QTÉ	Nom	Prix
1	Compresseur à air : RIX, 50 ans, 3000 psi, 550 volts	1	Eric Poitras Yanoush Pater	1,250.\$ 450.\$
4	Camion incendie 4X4 : 1982 GMC K30, diesel automatique, 45375 miles	1	Monique Gauthier Cédric Bolduc	550.\$ 115.\$
5	Camion 6 roues : 1989 Ford F450, diesel 7,3 litres, manuel 5 vitesses, traction arrière, Boîte de déchargement 5x9 pi.	1	Christian Flamand Dany Fontaine	2,000.00\$ 875.75\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

83-05-09

CONSIDÉRANT QUE la gestion de la Route #369 relève du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux prévus sur ladite route modifient le tracé ;

CONSIDÉRANT le projet d'entente #154040627 présenté par le Ministère des Transports (dossier #6 2006 32076) ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel ;

QUE la Municipalité de Shannon accepte, à titre d'indemnité du Gouvernement du Québec, représenté par le Ministre des Transports, une somme de trois cents dollars (300.\$) pour la cession des parties de lots #256 et #257 du cadastre officiel de Sainte-Catherine (superficie totale de 6286,7 m²) tel que montré au plan d'arpentage No. AA-7108-154-04-0627 préparé par Bertrand Bussièrès ;

ET QUE Dale Feeney, Directrice Générale soit autorisée à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Municipalité de Shannon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

84-05-09

CONSIDÉRANT le nombre élevé de véhicules utilisant la Route #369 du Ministère des Transports du Québec ;

CONSIDÉRANT le piètre état de cette route entre la rue Conway/King et la barrière principale de la Base Militaire de Valcartier ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers est sérieusement compromise par la détérioration avancée de cette route ;

EN CONSÉQUENCE,

84-05-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Bernard Gagné, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon demande au Ministère des Transports du Québec des travaux de réparations sur la Route #369 à partir de la rue Conway/King jusqu'à la barrière de la Base militaire de Valcartier vers la Ville de Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La liste des correspondances reçues durant le mois d'avril 2009 a été déposée et reconnue par le Conseil.

85-05-09

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Stéphane Hamel que les comptes suivants soient payés :

9164-5475 Québec Inc. – déneigement toiture.....	620.81\$
A.É.S.L. Instrumentation Inc. – pH mètre portatif – analyses eau	143.35
Agence du revenu du Canada – DAS mars.....	7 653.06
Alibis – renouvellement.....	28.22
André Girard – bottes.....	60.00
Annuaire G.B. Inc. – bottins téléphonique.....	573.41
Archambault – livres	221.31
Aréo-Feu – chapeaux et lampes de casques, etc.....	2 679.43
Ass. des chefs en sécurité incendie du Québec – congrès	338.63
Axco Aménagements Inc. – 4 ^e paiement – déneigement	48 611.65
Batteries du Québec Inc.	23.08
Bell Canada	1 878.31
Bell Mobilité – cellulaires.....	516.03
Bernard Gagné – allocation	648.67
Bétonel Hamel – peinture pour planchers.....	182.35
Boivin & Gauvin Inc. – bottes et gants	136.02
Bon-Air Réfrigération Inc. – entretien.....	364.09
Brassardburo – fournitures	374.13
Brigitte Olivier – remboursement	154.46
Cam-Trac Bernière – location des équipements.....	1 269.84
Canac Marquis Grenier – fournitures.....	211.56
Carl Lambert – pièces.....	282.19
Cash – kilométrage, courrier recommandé, etc.	149.37
Centre de communications de la capitale – cellulaires 10-4.....	573.18
Centre Mécanique Shannon – réparations	527.95
Clive Kiley – allocation	1 946.00
Club Social.....	732.96
Communication Duocom Inc. – renouvellement	19.95
Gébourg Construction Inc. – entretien luminaires.....	1 215.62
Cummins Est du Canada – entretien – poste 29	2 031.43
De lage Landen – location – timbreur	523.74
Dessau Inc. – honoraires professionnels – réfection rue Wexford	8 747.81
Distrix Inc. – fournitures	214.86
E.B.Q.M – fournitures, photocopieur.....	289.82
Équipements L.A.V. Inc. – machinerie & location	1 117.35
Eric Gaudreau – bottes	200.00
F. Dufresne Inc. – essence	238.89
F.D.S. Industries – entretien – Kubota.....	9 249.97
F.Q.M. – service Dicom	11.51
Fleuriste Flora-Gi Enr. – semaine des secrétaires.....	168.18
G.L.P. Paysagistes Inc. – travaux de voirie	2 896.10
Gaudreau Environnement Inc. – location recyclage	117.40
Germaine Pelletier – réunion	60.00
Graphic AI Design – enseignes et journal d'avril	2 278.09
Groupe Altus – valeur pour espaces verts.....	112.88

	Heenan Blaikie Aubut – honoraires professionnels	2 074.24\$
	Home Depot – outils	439.07
	Hydro-Québec	10 148.37
	Imprimerie Nicober Inc. – enveloppes et entêtes de lettres.....	1 286.77
	Jacques Poulin – mise à jour & achat ordinateur.....	2 126.57
	Jean-Marc Pageau – contrat & centre communautaire	1 848.46
	John Meunier – détecteurs de gaz – poste 25 et 29.....	1 212.91
	Kinecor – pièces pour Kubota.....	64.57
	Laboratoires d'Expertises de Québec – déversement – Axco	2 363.38
	Lucie Laperle – allocation	648.67
	Marcelle Neville – allocation pro-maire	2 111.28
	Marie-Josée Monderie – kilométrage.....	23.40
	Martin & Lévesque – vêtements	266.34
	Maxxam – analyses eau	1 186.89
	Merrill Allard Inc. – essence.....	2 251.43
	Min. des Finances du Québec – formation voirie.....	204.00
	Nancy St-Pierre – honoraires professionnels – cours vitrail	825.00
	Natrel– eau	49.99
	Orizon Mobile – système de communication	177.78
	Ouellet & Leduc – enseignes et Canaxel – garage.....	3 673.96
	Oxygène Portneuf – location – cylindres	109.29
	Pièces d'autos Guill – pièces.....	47.76
	Pièces d'autos Sylvain Houde – peinture	586.55
	Postes Canada – Shannon Express	250.07
	PriceWaterHouseCoopers – 1 ^e versement honoraires vérification..	14 222.25
	Produits Chimiques Sany Inc. – produits de nettoyage	38.50
	Publications CCH – mises à jour	229.95
	Quincaillerie Co-Op Ste-Catherine – fournitures	418.78
	R.T.C. – contrat – autobus	53 200.37
	Raymond Robitaille Excavation Inc. – rue Bretagne.....	688.54
	Réal Huot – membrane géotextile, pièces.....	2 207.16
	Renaud-Bray – livres	147.30
	Régie régionale de gestion des matières de Portneuf – bacs	1 190.00
	Registre foncier – avis de mutations.....	45.00
	Reliance Protectron	217.16
	Restaurant St-Hubert – caucus.....	160.35
	Revenu Québec – DAS – mars.....	16 348.53
	Sablrière Drapeau Inc. – voirie.....	95.25
	Shannon Vision – subvention – câblage.....	9 644.17
	Signalisation Lévis Inc. – enseignes.....	151.65
	Sodep – renouvellement – deux revues	62.52
	Solaris – renouvellement	29.72
	SolNeuf – travaux de décontamination – Axco	1 075.14
	Solution Techno-Lub Inc. – entretien – Kubota & postes 25&29	2 496.79
	Stephane Vachon – bottes	200.00
	Vaillancourt, Robitaille & Associés – honoraires professionnels	28 049.44
	Ville de Québec – boues de fosses septiques	170.00
85-05-09	TOTAL	<u>265 458.98\$</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

86-05-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle ;

QUE la Municipalité de Shannon octroie une bourse de deux cent dollars (200.\$) au diplômé d'études secondaires de l'école Dollard-des-Ormeaux qui s'est mérité le prix *All Around Student Award* pendant l'année scolaire 2008/2009, cette somme devra servir à l'achat de livres au collège de son choix.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

87-05-09

CONSIDÉRANT les activités de financement de la Fondation du Centre de santé Haute St-Charles/Jacques-Cartier ;

CONSIDÉRANT QUE le Docteur Claude Juneau, résidant de Shannon et membre fondateur du comité des citoyens dans la poursuite en recours collectif de la contamination d'eau potable, est le président d'honneur de ce tournoi de golf;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil subventionne depuis plusieurs années cette fondation ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon participe à cette campagne de financement qui aura lieu le 10 juin avec une équipe de quatre personnes (foursome) au coût de 190.\$ par personne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

88-05-09

Il est *PROPOSÉ* par la conseillère Marcelle Neville, *APPUYÉ* par la conseillère Lucie Laperle *QUE* la Municipalité de Shannon octroie une subvention de 1 800.\$ à La Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné lève la séance ordinaire à 20h40.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale

Le Conseil Municipal de Shannon a tenu une séance extraordinaire au Complexe municipal lundi, le 11 mai 2009 à 20h45 en conformité avec le *Code municipal du Québec*.

Était présent : le Maire, et conseillers Bernard Gagné, Claude Lacroix, Marcelle Neville, Lucie Laperle, Jean-Marc Beaulieu et Stéphane Hamel formant quorum et présidé par le Maire.

Cette séance extraordinaire, convoqué le 8 mai 2009, pour les sujets suivants en considération, à savoir :

- 1° autorisation la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires Municipales – taxes d'accise – chemin de Wexford
- 2° projet trottoir modifié

89-05-09

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités révisées de transfert aux municipalités du Québec d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du gouvernement du Québec pour leurs infrastructures d'eau potable, d'eaux usées et de voirie locale* et de ses annexes ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Shannon doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et des Régions ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu, *APPUYÉ* par le conseiller Bernard Gagné ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle ;

QUE la Municipalité de Shannon s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen du transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Gouvernement du Québec ;

89-05-09

QUE la Municipalité de Shannon approuve le contenu et autorise l'envoi à la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires Municipales et des Régions de la programmation de travaux du 7 mai 2009 et de tous les autres documents exigés par le Ministère, en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la Ministre des Affaires Municipales et des régions ;

ET QUE la Municipalité de Shannon s'engage à informer la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires Municipales et des Régions de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

90-05-09

CONSIDÉRANT les résolutions #167-10-2008 et #201-12-2008 autorisant la construction d'un trottoir sur le Route #369 ainsi que l'achat des parties de terrains composant le trottoir ;

CONSIDÉRANT QUE le total du projet s'élève à 222 837.80\$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est *PROPOSÉ* par le conseiller Stéphane Hamel, *APPUYÉ* par le conseiller Jean-Marc Beaulieu ;

QUE la Municipalité de Shannon autorise le total du projet soit payé à même le surplus accumulé pour l'année fiscale de 2008.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Bernard Gagné lève la séance ordinaire à 21h.

Clive Kiley,
Maire

Dale Feeney,
Directrice Générale